

Arrêté ARS OC N° 2025-1095

ARRETE FIXANT LE BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS RELATIF AU PRS 3 OCCITANIE POUR LES ACTIVITES DE SOINS, PAR ZONE D'IMPLANTATION, ET AU 10 FEVRIER 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L.1434-2, L.6122-1 et suivants ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles R.6122-23 et suivants, D.1432-31, D.1432-32, D.1432-38 et D.1434-39, D.6121-6 à D.6121-10 ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-974 du 22 juillet 2021 relatif au régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret du 20 avril 2022 portant nomination de Monsieur Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;

VU l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Occitanie n° ARS-OC 2023 - 3161 du 6 juin 2023 publié le 12 juin 2023 au Recueil des Actes Administratifs en Région Occitanie, portant délimitation des zones du Schéma Régional de Santé de l'Occitanie relatives aux activités de soins, aux équipements matériels lourds et aux laboratoires de biologie médicale ;

VU l'arrêté n°2023- 5215 du 27 octobre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption Projet Régional de Santé de troisième génération (PRS 3), publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Occitanie en date du 31 octobre 2023 ;

VU l'arrêté n° 2025-0575 du 28 janvier 2025 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant adoption de l'avenant n°1 au Projet Régional de Santé de l'Occitanie 2023 – 2028

VU l'arrêté ARS Occitanie n°2025-0587 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisations d'activité de soins pour l'année 2025, qui prévoit une première fenêtre de dépôt du 1^{er} mars 2025 au 30 avril 2025 pour l'activité de soins de Médecine d'urgence (MU) ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le bilan quantifié de l'offre de soins, au regard du Projet Régional de Santé Occitanie, pour l'activité de soins susvisée, est établi comme il apparaît dans l'annexe 1.

Article 2 : Conformément à l'article R.6122-30 du code de la santé publique, ce bilan sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

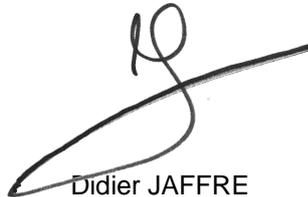
Il sera affiché au siège de l'Agence Régionale de Santé et dans les Délégations Départementales. Cet affichage sera maintenu jusqu'au 30 avril 2025.

Article 3 : Un recours peut être exercé contre cet arrêté dans les deux mois suivant sa publication, soit à titre hiérarchique auprès du ministère chargé du travail, de la santé et des solidarités, soit à titre contentieux, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur du Premier Recours de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et les directeurs départementaux de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 11 février 2025,

Le Directeur Général de l'ARS Occitanie

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' and 'J' followed by a horizontal line.

Didier JAFFRE

ANNEXE 1

ACTIVITE DE SOINS DE MEDECINE D'URGENCE

Période de réception des demandes : 1^{ER} MARS 2025 AU 30 AVRIL 2025

Zones d'implantation	Activité de soins / Equipement	Modalités / mentions	Autorisé en date du 10 février 2025	Cibles PRS III		Recevable	
				Borne Basse	Borne Haute	OUI	NON
Ariège	Médecine d'Urgence (MU)	Structure des urgences	2	2	3	1	
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	2	2	2		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	1	X	
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Aude	MU	Structure des urgences	5	2	5		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	3	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	2	3	3	1	
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	2	1	1		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Aveyron	MU	Structure des urgences	5	3	5		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	2	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	5	5	5		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Gard	MU	Structure des urgences	5	3	5		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	1	1	1		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	2	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	3	3	3		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Haute Garonne	MU	Structure des urgences	9	8	9		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	1	1	1		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	2	2	2		X
	MU	SMUR Pédiatrique	1	1	1		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	1	X	
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Gers	MU	Structure des urgences	2	1	2		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	1	2	2	1	
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	1	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X

Zones d'implantation	Activité de soins / Equipement	Modalités / mentions	Autorisé en date du 10 février 2025	Cibles PRS III		Recevable	
				Borne Basse	Borne Haute	OUI	NON
Haute Garonne	MU	Structure des urgences	9	8	9		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	1	1	1		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	2	2	2		X
	MU	SMUR Pédiatrique	1	1	1		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	1	X	
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Gers	MU	Structure des urgences	2	1	2		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	1	2	2	1	
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	1	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Hérault	MU	Structure des urgences	14	12	14		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	1	1	1		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	1	3	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	3	3	3		X
	MU	SMUR Pédiatrique	1	1	1		X
	MU	Antenne SMUR	4	4	4		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Lot	MU	Structure des urgences	4	1	4		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	3	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	4	4	4		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Lozère	MU	Structure des urgences	1	1	1		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	0		X
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	1	1	1		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Haute Pyrénées	MU	Structure des urgences	4	3	4		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	3	3	3		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	1	1	1		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Pyrénées Orientales	MU	Structure des urgences	5	3	5		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	1	1	1		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	2	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	1	1	1		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	1	1	1		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Tarn	MU	Structure des urgences	5	3	5		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	2	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	3	3	3		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X
Tarn et Garonne	MU	Structure des urgences	3	2	3		X
	MU	Structure des urgences pédiatriques	0	0	0		X
	MU	Antenne de médecine d'urgence	0	0	1	X	
	MU	Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR)	2	2	2		X
	MU	SMUR Pédiatrique	0	0	0		X
	MU	Antenne SMUR	0	0	0		X
	MU	Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU)	1	1	1		X